



Conseil du Québec Council
Réserve scoute Tamaracouta Scout Reserve

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Mon enfant _____ (en lettres d'imprimerie) devra prendre les médicaments suivants durant sa semaine à la RST ou à CJD.

Veuillez dresser la liste de TOUS les médicaments sous ordonnance ou en vente libre que vous envoyez au camp. Nous pouvons administrer uniquement les médicaments que vous avez inscrits dans la liste ci-dessus.

Nom du médicament (nom sur le contenant)	Raison pour l'administrer (médical/état de santé)	Posologie (quantité à prendre chaque fois)	Moment de la journée où il est administré (doit être ce qui est inscrit sur l'étiquette, à moins que ce soit au besoin)	Effets secondaires (toute nuisance ou tout effet négatif - nausée, somnolence, etc.)	Détails concernant l'administration (doit être écrasé, prendre avec un jus, après ou avant le repas, etc.)	Autres détails importants (le jeune n'aime pas ce médicament, nouveau médicament, etc.)

- Toute information médicale ou reliée à la médication demeure confidentielle.
- Tous les médicaments doivent être conservés dans le bureau de l'infirmière. Ce qui inclut les médicaments des animateurs à moins qu'ils puissent être conservés dans un endroit sécurisé. L'exception à cette règle est les médicaments d'urgence comme l'EpiPen et les inhalateurs pour l'asthme. Dans ces cas, l'animateur ou le conseiller responsable de l'enfant s'assurera que les médicaments sont sécurisés et disponibles en cas d'urgence.
- **Tous les médicaments d'ordonnance doivent être dans les contenants d'origine et accompagnés de l'étiquette complète de l'ordonnance.**
- **Tous les médicaments en vente libre doivent être dans les contenants d'origine, afficher une date de péremption valide et être appropriés pour un enfant.**
- Une infirmière autorisée, une élève infirmière et de nombreux secouristes certifiés (personnel) desservent les camps (RST/CJD). L'infirmière autorisée supervise l'administration générale de tous les médicaments. La distribution journalière des médicaments se fera par l'infirmière autorisée, l'élève infirmière ou un membre désigné du personnel de camp (p. ex. lors d'une excursion avec coucher, les jeunes seront supervisés par leur conseiller ou lors d'une activité/excursion avec leur groupe, par leur animateur).
- Si un animateur désire gérer l'administration des médicaments pour les jeunes sous leur responsabilité, ils doivent être en mesure de garantir la sécurité du processus.
- S'il y avait une situation particulière ou si vous désirez d'autres renseignements : communiquer avec l'infirmière du camp au numéro de téléphone de la RST au 450 438-4096.

J'ai lu et j'accepte les renseignements ci-dessus et j'autorise l'infirmière autorisée, l'élève-infirmière et les autres membres désignés du personnel du camp à administrer, selon les besoins, les médicaments listés ci-dessus.

Nom (en lettres d'imprimerie) _____ Signature _____ Date _____

Lien avec l'enfant _____ Numéro de téléphone durant le temps que l'enfant est au camp _____